

**Journée sur la recherche – Association Française de Sociologie  
Vendredi 12 octobre 2007 - Iresco -**

10h - 17h - Salle des conférences  
Journée organisée par Claude Martin (CNRS, Vice-Président de l'AFS)

## **La place de la sociologie et des sciences sociales dans la reconfiguration des politiques de recherche en France**

### **1<sup>ère</sup> table-ronde : L'Etat et les sciences sociales : leçons des expériences passées et en cours**

**Philippe Bezes** (CERSA, chargé de recherche CNRS)

L'objectif de cette intervention est de rappeler les grandes hypothèses d'interprétation avancées dans l'ouvrage *L'Etat à l'épreuve des sciences sociales. La fonction recherche dans les administrations sous la Ve République*<sup>1</sup>. L'ouvrage analyse les « interfaces organisées » entre recherche et commande publique en mettant l'accent sur les conflits politiques, idéologiques, institutionnels et professionnels qui les traversent. L'ouvrage propose une lecture historique qui découpe l'histoire des interfaces administration/recherche en trois configurations distinctes caractérisées par des systèmes distincts de commande et de production de connaissances en sciences sociales pour l'administration et en son sein.

La première configuration (1958-1980) se caractérise par l'ouverture de l'État sur la base de dispositifs dont le CORDES est idéal-typique. Les dispositifs créés permettent le développement de nombreux travaux en sciences sociales sans forte contrainte institutionnelle dans le cadre d'une relation globalement favorable aux chercheurs. Cette phase est marquée dans les années 1960 par la création d'institutions publiques transversales de financement, selon un modèle inspiré des administrations de mission et par les relations relativement intégrées entre le milieu de la recherche et celui des hauts fonctionnaires convaincus par la crise de 1968 que les sciences sociales doivent être mobilisées pour « faire parler la société », à tout le moins la comprendre.

La deuxième configuration (1981-1989), faisant suite au démantèlement du CORDES en 1979 et à la victoire de la gauche en 1981, est fortement influencée par la création d'un grand ministère de la Recherche, confié à Jean-Pierre Chevènement en 1981 et par la fonctionnarisation des chercheurs en 1984 qui offrent une autonomie renforcée et une place plus légitime au milieu des sciences sociales. La science devient alors véritablement un objet et un enjeu central de politique publique, d'autant plus légitime que les croyances de l'époque célèbrent l'idée d'une science réflexive et critique réconciliée avec la société et répondant à la « demande sociale », ce que préconisait le rapport Godelier en 1983 à travers les « contrats de connaissance ». La période 1981-1986 se caractérise ainsi par un « accord » implicite entre gouvernants et chercheurs en sciences sociales : l'autonomie renforcée par la fonctionnarisation se double d'une attente de plus grande implication dans les nouvelles orientations de l'action publique. C'est ainsi que les politiques sociales, urbaines ou pénales bénéficient de l'engagement institutionnel de certains chercheurs. La création *ex nihilo* et sans préparation d'une mission d'interface au sein du ministère des Affaires sociales (la MIRE), les transformations de la recherche urbaine au sein du ministère de l'Équipement et l'apparition de nouveaux laboratoires associés au CNRS dans le champ judiciaire (tels le CESDIP et le CRIV doublés d'un service de coordination qui assure les relations avec la Chancellerie et avec le ministère de la Recherche) sont quelques-uns des instruments idéal-typiques de cette volonté politique.

---

<sup>1</sup> . Sous la direction de Philippe Bezes, Michel Chauvière, Jacques Chevallier, Nicole de Montricher, Frédéric Ocqueteau . Paris, La Découverte, 2005.

La troisième configuration (1989-2002) est marquée, selon nous, par une nouvelle inflexion des « demandes » et des attentes vis-à-vis des sciences sociales mais aussi par les mutations des dispositifs de commande et de financement. L'hypothèse développée dans l'ouvrage est qu'on observe une asymétrie inverse à celle de la première configuration et une diversification des relations, les ministères sectoriels s'efforçant de mieux finaliser les recherches. L'essor de l'évaluation des politiques publiques et le développement du marché du conseil dans les années 1980 conduisent les ministères à affiner leurs exigences à l'égard des sciences sociales. Se développent alors des savoirs plus finalisés et de plus court terme (études « clé-en main » ou savoir-faire d'expertise) qui constituent un défi pour les chercheurs de statut public ou assimilés. Les questions sont formulées en termes moins ouverts et portent désormais sur l'évaluation de politiques et sur des connaissances plus opératoires. C'est dans ce nouveau contexte que se créent ou se transforment des services d'interface toujours fortement sectorisés mais davantage intégrés dans les ministères. Cette configuration se caractérise aussi par de nouvelles modalités de fonctionnement. Leurs budgets reposent moins exclusivement sur l'enveloppe recherche (BCRD, budget civil de la recherche et du développement) mais, pour partie ou en totalité, sur des crédits de fonctionnement des ministères. Les relations avec la communauté scientifique s'appuient plus souvent sur des réseaux d'interconnaissance, conduisant à des marchés fermés qui favorisent le recours plus fréquent aux procédures de gré à gré. Chercheurs et universitaires apprennent à endosser des rôles différents, travail critique d'un côté et fonction d'expertise de l'autre, mais les conflits de légitimité et les ambiguïtés sur la teneur des savoirs sont nombreux comme l'illustrent les cas de l'IHESI au ministère de l'Intérieur, du GIP Justice, du C2SD à la Défense, de la DGAFP à la Fonction Publique. Si des chercheurs ou des universitaires jouent le jeu de ces dispositifs par intérêt, par vocation ou pour l'accès souvent inédit aux « terrains » qu'ils autorisent, ils le font néanmoins en se pliant à des contraintes plus fortes et au prix parfois de concessions en faveur de l'expertise. L'institutionnalisation de métiers d'interface au sein des ministères consolide ces dispositifs de troisième génération mais soulève de réelles ambiguïtés de reconnaissance, de légitimité et d'identité pour ceux qui en acceptent la charge.

**Michel Chauvière** (Directeur de recherche CNRS, CERSA) :

#### **L'exemple de la MIRE**

Le travail collectif publié par le CERSA en 2005 reposait sur l'hypothèse de trois configurations, la MIRE correspondant à la seconde, qualifiée de « *new deal* de la relation administration-recherche, entre autonomie et engagement ».

L'intervention se propose d'explicitier ces différents termes en replaçant la naissance et les premières années de la Mission recherche expérimentation du ministère des Affaires sociales dans son contexte politique et cognitif, en explicitant les choix d'organisation et de fonctionnement qui ont alors été faits, ainsi que les tensions, sinon contradictions, déjà perceptibles en son sein dès la fin des années 1980, notamment face à la montée des demandes d'évaluation, en lieu et place d'une recherche libre de sa problématique, alors que le contexte politique se transformait.

**Georges Garioud** (Directeur de recherche CNRS, Mission recherche Droit et Justice)

#### **La recherche « Droit et Justice », genèse d'une institutionnalisation**

La tension est constante à l'interface administration-recherche. « La vocation de la science est inconditionnellement la recherche de la vérité. Le métier de politicien ne tolère pas toujours qu'on la dise » (R. Aron, préface à M. Weber, *Le savant et le politique*). Un constat, une règle presque, auquel le ministère de la Justice ne déroge guère. Même si, depuis un demi-siècle s'est progressivement -et, parfois, difficilement- opéré le passage d'une recherche institutionnelle, directement intégrée à l'administration et contrôlée par elle (création, en 1957, d'une Direction des études dans le domaine de la justice des mineurs, service et au service de l'Education surveillée) à une recherche institutionnalisée, statutairement et, en partie, fonctionnellement autonome (création de la Mission de recherche Droit et Justice sous forme de groupement d'intérêt public, en 1994), bénéficiant d'une capacité d'initiative scientifique largement attestée par plus de dix ans de pratique.

## 2<sup>ème</sup> table-ronde :

### **La création de nouvelles agences : une reconfiguration de la politique de recherche en SHS ?**

**Didier Fassin** (Professeur à l'Université de Paris 13 et directeur d'études à l'EHESS, directeur de l'Iris, Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux CNRS-Inserm).

Avec l'ANR, les sciences humaines et sociales ont bénéficié de moyens financiers plus importants qu'elles n'avaient jamais eus en France, mais ces nouvelles ressources se sont accompagnées d'une redéfinition de la recherche sur projet dont les critères ont été moins donnés a priori qu'ils ne se sont construits, et même révélés, à l'usage, à travers les débats et les arbitrages du comité scientifique. Sur la base d'une expérience de deux années, comme vice-président puis président de ce comité, une réflexion sera proposée autour des transformations des modalités de financement de la recherche en sciences humaines et sociales, de la tension entre exceptionnalisme et conformisme au sein du monde scientifique, enfin de la mise en concurrence de disciplines relevant de paradigmes différents.

**Agnès van Zanten**, (Directrice de recherche au CNRS, Directrice du GDR RAPPE, Réseau d'Analyse Pluridisciplinaire des Politiques Educatives, Observatoire Sociologique du Changement). La création de l'ANR marque un tournant important dans le pilotage de la recherche en France. Cette nouvelle organisation s'est dotée de "comités stratégiques" pour décider des priorités de la recherche. Une première question que l'on peut se poser concerne l'intérêt de définir de programmes spécifiques par rapport à l'idée de "programmes blancs" ouverts à toutes les thématiques. Si l'on considère que le fait d'énoncer des priorités comporte quelques avantages, deux autres questions se posent alors : celle des critères qu'il faut retenir pour évaluer ces priorités et celles des moyens dont on devrait se doter pour recueillir les avis de la communauté scientifique. Ces questions seront abordées à partir d'une courte participation au comité stratégique SHS en 2006-2007.

**Pierre Demeulenaere** a été chargé de mission à la MSTP de juillet 2005 à septembre 2007; à ce titre il a été amené à proposer en liaison avec le groupe d'experts du ministère, des évaluations pour l'ensemble des laboratoires relevant de trois vagues successives. Il a été amené ainsi à réfléchir aux critères possibles d'une telle évaluation, qui devaient prendre en considération, d'une part, le fait que la sociologie appartenait au groupe des "sciences sociales" (DS7) qui avait adopté, après délibération, des normes communes, et d'autre part, la spécificité de cette discipline. Il présentera donc la méthode de travail qui a été suivie, ainsi que les problèmes qu'il a rencontrés. Il donnera son sentiment sur la situation de la sociologie, d'un point de vue institutionnel et scientifique, telle qu'il a pu l'observer. Il décrira enfin la mise en place de l'AERES et son projet qui a succédé à la MSTP.